



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 CONCERNANT LES MARGES DE REcul DES ZONES 029-A et 032-A

Avis public est par le présent donné par le soussigné:

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;

QUE cette modification réglementaire vise les zones 029-A et 032-A du plan de zonage;

QUE cette modification réglementaire concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/avis-publics/>

QU'une illustration des zones visées du plan de zonage peut être consultée sur le site Internet de la Ville au carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/amenagement-et-urbanisme ;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information concernant ce projet de règlement sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

QUE les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 31 mai 2021, 16 h;**

QU'un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la Ville;

Donné à Carleton-sur-Mer, le 14 mai 2021.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication sur le site internet, le 14 mai 2021)